

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Laurence AKOSSI,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_197 DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS _CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS _ SUITE RÉORGANISATION INTERNE

En application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

VU la délibération CC_2026_043 en date du 03 mars 2026 présentant et validant le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de travailler une réorganisation des fonctions attribuées au sein de la Direction des Ressources Humaines ;

CONSIDÉRANT les compétences transférables et le niveau d'activité à soutenir sur le service finances ;

CONSIDÉRANT le besoin de renforcer les moyens attribués à France Services de Loudéac suite à l'expérimentation de l'itinérance ;

TENANT COMPTE d'un positionnement particulier d'un emploi sur trois missions : comptabilité (50%), Office de Tourisme (30%), Maison France Services (20%) ;

TENANT COMPTE de la fin du contrat de projet au 31/08/2026 qui a accompagné l'expérimentation itinérance France Services ;

Il est proposé de :

- passer l'emploi à mi-temps de gestionnaire comptable du service finances à un temps plein avec l'affectation d'un agent en interne suite à l'évaluation des compétences nécessaires au sein de la Direction des Ressources Humaines et requalification des emplois.

- renforcer les effectifs affectés au déploiement de la mission France Services en augmentant la présence de l'agent antérieurement présent de 20 % à 70 % avec une fin de mission au service finances.

- maintenir le niveau des effectifs attribués à la Direction des Ressources Humaines et d'autoriser le recrutement d'un gestionnaire RH spécialisé en paie et en gestion administrative intégrée. Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière administrative. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel. La rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire des cadres d'emplois validés et au regard de l'expérience professionnelle détenue par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDER

1. De supprimer et créer les emplois comme défini ci-dessus pour le service finances et France Services :

Budget	Structure	Emploi	Filière	Grade	CAT	ETP validés	ETP au 06/10/2026
Budget général	Service finances comptabilité	Gestionnaire comptable	Administrative	Rédacteur Ppal de 2ème classe	C	0	1
Budget général	Service finances comptabilité	Gestionnaire comptable	Administrative	Adjoint administrative	C	0.50	0
Budget général	f	Agent France Services	Administrative	Adjoint administratif	C	0.50 dont 0.3 MAD tourisme	1 dont 0.3 MAD tourisme

2. De supprimer et créer les emplois comme défini ci-dessus pour la Direction des Ressources Humaines :

Budget	Structure	Emploi	Filière	Grade	CAT	ETP	ETP au 06/10/2026
Budget général	Ressources Humaines	Gestionnaire RH – pôle GAI	Administrative	Rédacteur Ppal de 2ème classe	C	1	0
Budget général	Ressources Humaines	Gestionnaire RH- pôle GAI	Administrative	Ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs et adjoints administratifs territoriaux	C à B	0	1

3. D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au recrutement ;
4. Que les crédits nécessaires à la rémunération des agents seront inscrits au budget général aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Exercice : 69
Présents : 53
Pouvoir(s) : 13
Pour : 66
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026
Le Président

La secrétaire de séance



Signature numérique
de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09
15:04:38 +02'00'

Signature numérique
de Evelyne
GASPAILLARD
Date : 2026.10.09
15:10:31 +02'00'

